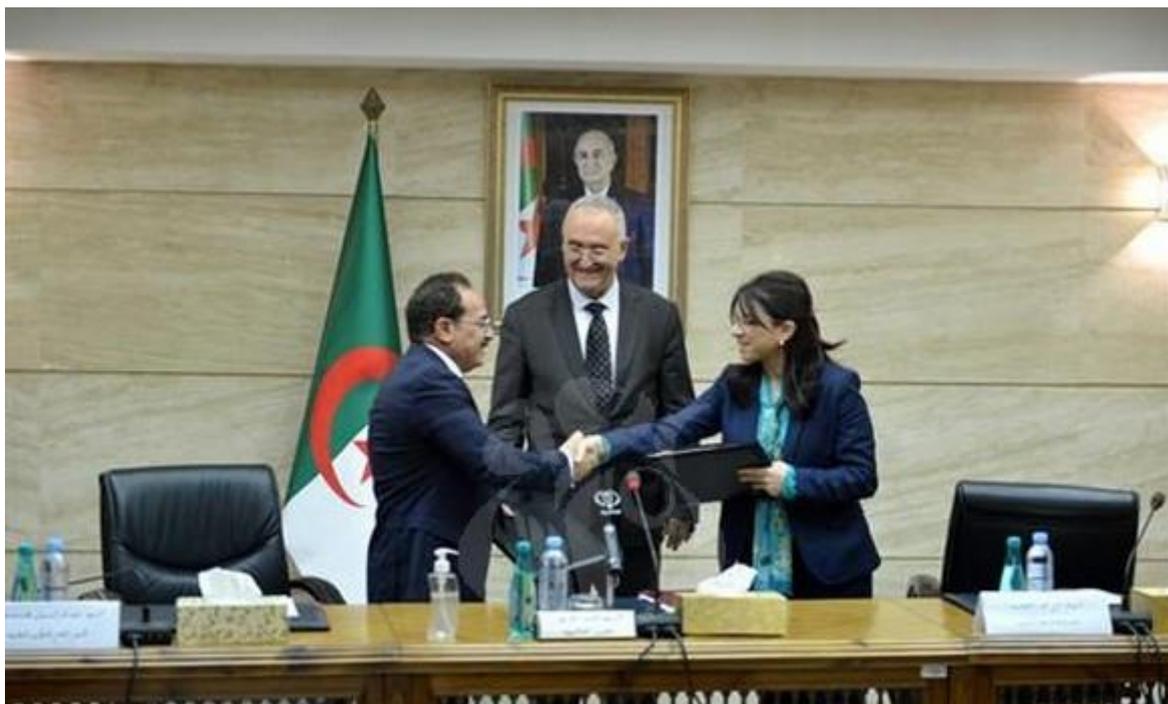




Jeudi 3 août 2023

Finances: signature d'un protocole d'accord entre la DGDN et la DGI.



Un protocole d'accord a été signé, mardi à Alger, entre la Direction générale du Domaine national (DGDN) et la Direction générale des impôts (DGI) portant sur la coopération et l'échange d'informations.

Le document a été cosigné au siège du ministère des Finances par la Directrice Générale des impôts, Amel Abdelatif, et le Directeur Général du Domaine

national, Abderrahmane Kheddi, lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Finances, Laaziz Faid, en présence des cadres de la tutelle et des deux directions.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Faid a expliqué que "cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du président de la République, relatifs à la numérisation du secteur financier, ainsi qu'en application des instructions du Premier ministre, visant à consacrer l'exploitation des données cadastrales comme référentiel pour l'établissement de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de l'impôt sur la fortune (ISF)".

Il a précisé que l'accord permettra à l'administration fiscale de bénéficier des premiers services numériques de la DGDN en termes d'échange d'informations et de données cadastrales".

Les clauses de l'accord prévoient "la définition des modalités d'échange des données cadastrales, qui serviront de référentiel dans l'opération de calcul de l'assiette fiscale de la taxe foncière, de la TEOM et de de l'IFS", a-t-il expliqué.

Les deux établissements ont commencé à développer un système électronique pour l'échange d'informations et de données cadastrales. La DGDN a mis à la disposition des services extérieurs de la DGI, en l'occurrence les centres régionaux d'informations et documentation d'Alger, de Constantine et d'Oran, des fichiers de données cadastrales de wilayas.

Le traitement des données par les centres a permis d'utiliser les informations nécessaires pour l'établissement de la taxe foncière et la TEOM, a-t-il dit, avant d'ajouter, à ce propos, que "cette opération se veut une première étape dans le processus de coopération entre les deux directions générales à même d'élargir l'assiette fiscale, et partant, augmenter le niveau du recouvrement fiscal, ce qui mènera inéluctablement à l'augmentation des recettes des communes".

A cette occasion, il a indiqué que dans le cadre de la poursuite de l'application du programme de numérisation de l'administration fiscale, six Centres de proximité des impôts dotés du système "Jibayatic", ont été officiellement lancés et mis en service au niveau des wilayas de Saida, Mascara, Tissemsilt, Naâma, Bejaïa et d'Ain Témouchent.

A ce titre, le ministre a estimé que la signature de cet accord, aujourd'hui, souligne "la détermination et l'intérêt des Pouvoirs publics en vue de concrétiser les principes de numérisation nationale et de gestion participative des institutions de l'Etat, en vue de la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement dans le domaine de la numérisation du secteur des Finances", appelant tous les cadres du ministère des Finances à consentir "davantage d'efforts et à mobiliser

l'ensemble des énergies en vue de réaliser, dans les meilleurs délais, l'objectif d'une administration financière moderne qui offre des prestations de qualité aux opérateurs, aux partenaires et aux citoyens, en général".



Le ministre des Finances, Laaziz Faid, reçoit l'ambassadeur de l'Inde en Algérie.



Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a reçu, ce mercredi à Alger, l'ambassadeur de l'Inde en Algérie, Gaurav Ahwalia, avec qui il a discuté des moyens de renforcement des relations économiques et financières bilatérales.

Selon un communiqué du ministère, « cette rencontre a constitué une occasion pour examiner l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de leur développement et renforcement, notamment dans le secteur financier ». Revenant sur les relations historiques liant les deux pays, entamées avant même l'indépendance de l'Algérie, l'ambassadeur indien a exprimé la volonté de son pays d'insuffler un nouveau dynamisme à la

coopération avec l'Algérie et ce, à travers un nouveau partenariat gagnant-gagnant, valorisant les différents domaines de coopération économique et financière.

Les échanges à ce sujet ont permis de « convenir de la nécessité d'un renforcement de l'arsenal juridique régissant la coopération bilatérale à travers notamment, l'engagement dans les délais les meilleurs, des discussions devant permettre la conclusion rapide d'un accord sur la non double imposition, d'une convention de coopération douanière, et ultérieurement d'un accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements », ajoute la même source.

Evoquant les mesures engagées par le gouvernement algérien pour l'amélioration du climat des affaires et renforcer l'attractivité du pays aux investissements directs étrangers, le ministre a exprimé le souhait de voir un engagement « plus significatif » des entreprises indiennes en Algérie, particulièrement à la faveur du cadre juridique qui sera mis en place. Les deux parties se sont accordées à amorcer un processus devant permettre de multiplier les rencontres que ce soient officielles ou entre les opérateurs économiques des deux pays, a fait savoir le ministère.

L'occasion de cette rencontre a été également mise à profit par M. Faïd pour revenir sur la demande exprimée par l'Algérie pour son adhésion à la nouvelle banque de développement (NDB), institution financière mise en place par les pays des BRICS. A cet égard, il a indiqué à son interlocuteur que l'Algérie « compte sur l'appui de l'Inde pour une concrétisation diligente de cette adhésion et ce, conformément à la tradition qui a toujours marqué les relations bilatérales en matière d'appuis mutuels au niveau des instances multilatérales ». Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de tout mettre en œuvre pour hisser la coopération entre les deux pays vers un partenariat renforcé mutuellement bénéfique.



Le président de la République préside une réunion de la Haute Commission de contrôle des déclarations douanières et transactions commerciales

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a présidé, mardi, une réunion de la Haute Commission de contrôle des déclarations douanières et des transactions commerciales.



Le CREA se réjouit de l'installation du Conseil national consultatif de promotion des exportations

Le Conseil du renouveau économique algérien (CREA) s'est réjoui, mardi dans un communiqué, de l'installation du Conseil national consultatif de promotion des exportations (CNCPE), estimant qu'il s'agit d'un "nouvel acte fort" qui contribue à renforcer la relation de confiance entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques.

Pour le CREA, ce Conseil installé lundi par le Premier ministre, M. Aïmene Benabderrahmane, est "un nouvel acte fort" qui contribue à renforcer la relation de confiance entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques et à établir un environnement "adapté" pour faire progresser les exportations hors hydrocarbures.

Soulignant qu'il est membre de ce Conseil, le CREA a affirmé "la volonté des opérateurs économiques algériens à conquérir les marchés extérieurs".

Il soutient, dans ce sens, que "le dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs permettra à notre pays de devenir une réelle puissance exportatrice hors hydrocarbures", souligne le communiqué.

Le CREA a rappelé que l'installation de ce Conseil fait partie des 30 recommandations, issues du Forum pour l'Export, qu'il a organisé en octobre dernier, sous le haut patronage du Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Le CNCPE a pour mission de "contribuer à définir les objectifs et la stratégie de développement des exportations et de proposer toute mesure de nature institutionnelle, législative ou réglementaire pour faciliter le développement des exportations hors hydrocarbures".

Signature d'un protocole d'accord entre la DGDN et la DGI.



Un protocole d'accord a été signé, mardi à Alger, entre la Direction générale du Domaine national (DGDN) et la Direction générale des impôts (DGI) portant sur la coopération et l'échange d'informations.

Le document a été cosigné au siège du ministère des Finances par la Directrice Générale des impôts, Amel Abdelatif, et le Directeur Général du Domaine national, Abderrahmane Kheddi, lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Finances, Laaziz Faid, en présence des cadres de la tutelle et des deux directions.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Faid a expliqué que "cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du président de la République, relatifs à la numérisation du secteur financier, ainsi qu'en application des instructions du Premier ministre, visant à consacrer l'exploitation des données cadastrales comme référentiel pour l'établissement de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de l'impôt sur la fortune (ISF)".

Il a précisé que l'accord permettra à l'administration fiscale de bénéficier des premiers services numériques de la DGDN en termes d'échange d'informations et de données cadastrales".

Les clauses de l'accord prévoient "la définition des modalités d'échange des données cadastrales, qui serviront de référentiel dans l'opération de calcul de l'assiette fiscale de la taxe foncière, de la TEOM et de de l'IFS", a-t-il expliqué.

Les deux établissements ont commencé à développer un système électronique pour l'échange d'informations et de données cadastrales. La DGDN a mis à la disposition des services extérieurs de la DGI, en l'occurrence les centres régionaux d'informations et documentation d'Alger, de Constantine et d'Oran, des fichiers de données cadastrales de wilayas.

Le traitement des données par les centres a permis d'utiliser les informations nécessaires pour l'établissement de la taxe foncière et la TEOM, a-t-il dit, avant d'ajouter, à ce propos, que "cette opération se veut une première étape dans le processus de coopération entre les deux directions générales à même d'élargir l'assiette fiscale, et partant, augmenter le niveau du recouvrement fiscal, ce qui mènera inéluctablement à l'augmentation des recettes des communes".

A cette occasion, il a indiqué que dans le cadre de la poursuite de l'application du programme de numérisation de l'administration fiscale, six Centres de proximité des impôts dotés du système "Jibayatic", ont été officiellement lancés et mis en service au niveau des wilayas de Saida, Mascara, Tissemsilt, Naâma, Bejaïa et d'Ain Témouchent.

A ce titre, le ministre a estimé que la signature de cet accord, aujourd'hui, souligne "la détermination et l'intérêt des Pouvoirs publics en vue de concrétiser les principes de numérisation nationale et de gestion participative des institutions de l'Etat, en vue de la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement dans le domaine de la numérisation du secteur des Finances", appelant tous les cadres du ministère des Finances à consentir "davantage d'efforts et à mobiliser l'ensemble des énergies en vue de réaliser, dans les meilleurs délais, l'objectif d'une administration financière moderne qui offre des prestations de qualité aux opérateurs, aux partenaires et aux citoyens, en général".

M. Faïd examine avec l'ambassadeur indien les moyens de développer les relations économiques et financières bilatérales

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu hier, à Alger, l'ambassadeur de l'Inde en Algérie, Gaurav Ahwalia, avec qui il a discuté des moyens de renforcement des relations économiques et financières bilatérales. Selon un communiqué du ministère, "cette rencontre a constitué une occasion pour examiner l'état des relations économiques et financières



bilatérales, ainsi que les perspectives de leur développement et renforcement, notamment dans le secteur financier". Revenant sur les relations historiques liant les deux pays, entamées avant même l'indépendance de l'Algérie, l'ambassadeur indien a exprimé la volonté de son pays d'insuffler un nouveau dynamisme à la coopération avec l'Algérie et ce, à travers un nouveau partenariat gagnant-gagnant, valorisant les différents domaines de coopération économique et financière. Les échanges à ce sujet ont permis de "convenir de la nécessité d'un renforcement de l'arsenal juridique régissant la coopération bilatérale à travers notamment, l'engagement dans les délais les meilleurs, des discussions devant permettre la conclusion rapide d'un accord sur la non double imposition, d'une convention de coopération douanière, et ultérieurement d'un accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements", ajoute la même source. Evoquant les mesures engagées par le gouvernement algérien pour l'amélioration du climat des affaires et renforcer l'attractivité du pays aux investissements directs étrangers, le ministre a exprimé le souhait de voir un engagement "plus significatif" des entreprises indiennes en Algérie, particulièrement à la faveur du cadre juridique qui sera mis en place. Les deux parties se sont accordées à amorcer un processus devant permettre de multiplier les rencontres que ce soient officielles ou entre les opérateurs économiques des deux pays, a fait savoir le ministère. L'occasion de cette rencontre a été également mise à profit par M. Faïd pour revenir sur la demande exprimée par l'Algérie pour son adhésion à la Nouvelle banque de développement (NDB), institution financière mise en place par les pays des BRICS. A cet égard, il a indiqué à son interlocuteur que l'Algérie "compte sur l'appui de l'Inde pour une concrétisation

diligente de cette adhésion et ce, conformément à la tradition qui a toujours marqué les relations bilatérales en matière d'appuis mutuels au niveau des instances multilatérales". Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de tout mettre en œuvre pour hisser la coopération entre les deux pays vers un partenariat renforcé mutuellement bénéfique, souligne la même source.



Le président de la République préside l'installation du Conseil supérieur de régulation des importations : Protéger le produit national et l'accompagner sur les marchés internationaux

Le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune a présidé, mercredi après-midi au siège de la Présidence de la République, la cérémonie d'installation du Conseil supérieur de régulation des importations.



Exportation : Appuyer la dynamique en cours

Avec la création du Conseil supérieur des exportateurs, l'activité, qui doit à la fois renforcer l'indépendance économique du pays et améliorer ses revenus, doit prendre un élan certain. Cette activité nécessitait une révision de son organisation pour être plus performante. Dans un monde supposé ouvert, mais qui place en même temps des barrières pour les tarifs douaniers et surtout les normes de qualité, il est nécessaire pour nos entreprises qui veulent accéder aux marchés internationaux de se préparer à surpasser ces barrières. Outre la qualité, le prix et le conditionnement qui doivent être attractifs, ces entreprises doivent savoir ce qui est exigé dans les pays qu'ils visent. Inutile de revenir sur les mauvaises expériences de celles d'entre elles qui ont tenté de vendre leurs produits à l'étranger sans préparation. Le Conseil qui a été installé par le Premier ministre, Aïmene Benabderrahmane, doit justement traiter ce genre de problème qui nécessite une formation en la matière. On ne se rend pas dans un pays étranger et de surcroît chargé de marchandises à l'aveuglette. Cette formation ne s'arrête pas à la réglementation dudit pays. Elle s'étend à l'accompagnement technique de la marchandise sur tout le processus de composition, de fabrication et de design. Autant dire que la présence d'experts est obligatoire pour assurer l'opération. Toute société qui a un plan de charge de l'étranger est tenue de s'adapter aux besoins de ses clients qui se trouvent sur ce côté. Bien sûr, cette organisation n'est pas seulement interne puisque les services concernés à tous les niveaux dont ceux de l'enseignement supérieur et de la formation professionnelle doivent

s'impliquer dans ce processus bénéfique au demeurant pour tout le pays. Même importante, la formation, qui doit toucher il faut le rappeler également les aspects réglementaire et commercial, n'est pas la seule à prendre en charge. L'accompagnement en matière d'autorisations administratives, de transport et de passage des frontières ne manque pas d'intérêt. Il est parfois déterminant principalement pour les délais qui ne doivent souffrir aucun retard. Il suffit de ne pas respecter l'engagement commercial d'une société pour que l'image de cette dernière soit écorchée.



Adhésion à la banque des BIRCS. Faïd à l'ambassadeur d'Inde : «L'Algérie compte sur votre appui»



L'Algérie qui a officiellement déposé sa demande d'adhésion au groupe des Brics en novembre 2022, après sa participation au dernier sommet qui s'est déroulé en Chine, multiplie les démarches en vue de faciliter la concrétisation de son adhésion qui se décide à l'unanimité des 5 pays composant ce groupe (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud).

Après la Russie et la Chine qui ont favorablement exprimé leur appui à cette volonté d'adhésion, et qui ont été suivies également par la réaction positive de l'Afrique du Sud, l'Algérie se rapproche davantage d'un autre non moins important membre des Brics, à savoir l'Inde, avec lequel elle a entrepris de développer les relations économiques et financières bilatérales.

Cela au moment où le Brésil de Lula ne devrait pas constituer un obstacle ou un frein à la démarche de l'Algérie La nouvelle banque de développement (NDB), institution financière mise en place par les pays des Brics, est à ce titre l'un des domaines de coopération entre l'Algérie et l'Inde, que le ministre algérien des finances Laâziz Faïd a évoqué avec l'ambassadeur d'Inde en Algérie, Gaurav Ahwalia, hier à Alger.

M. Faïd a mis à profit cette rencontre pour revenir sur la demande exprimée par l'Algérie pour son adhésion à la nouvelle banque de développement (NDB), indiquant à son interlocuteur que l'Algérie « compte sur l'appui de l'Inde pour une concrétisation diligente de cette adhésion, conformément à la tradition qui a toujours marqué les relations bilatérales en matière d'appuis mutuels au niveau des instances multilatérales ».

L'Algérie avait demandé officiellement à rejoindre le groupe des Brics et sa nouvelle banque de développement en tant qu'actionnaire avec une première contribution à hauteur de 1,5 milliard de dollars, a indiqué le président de la République dans une entrevue accordée à la télévision centrale de Chine « CCTV », en marge de la visite d'Etat qu'il a effectuée dans ce pays.

L'adhésion de l'Algérie au groupe composé de cinq pays émergents « ouvre de nouvelles perspectives économiques », a précisé le chef de l'Etat. Et ce, en raison du potentiel en constante progression de ce groupe qui représente 42% de la population mondiale, 31,5% du PIB mondial, et une étendue territoriale qui correspond au quart de la planète.

Le président de la République, qui avait présenté la candidature d'intégration de l'Algérie lors du dernier sommet des Brics en novembre 2022, a mis en avant l'approche de l'Algérie concernant l'impérative instauration d'un nouvel ordre économique, où règneront parité et équité entre pays ».

Développer les relations bilatérales

Dans ce sillage, la rencontre entre le ministre des finances Laâziz Faïd et l'ambassadeur d'Inde a également constitué une occasion pour examiner l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de leur développement et renforcement, notamment dans le secteur financier, a indiqué un communiqué du ministère des finances.

Pour sa part, l'ambassadeur d'Inde, qui est revenu sur les relations historiques liant les deux pays, entamées avant même l'indépendance de l'Algérie, a exprimé la volonté de son pays d'insuffler un nouveau dynamisme à la coopération avec l'Algérie, et ce, à travers un nouveau partenariat gagnant gagnant, valorisant les différents domaines de coopération économique et financière ».

Les échanges à ce sujet ont permis de « convenir de la nécessité d'un renforcement de l'arsenal juridique régissant la coopération bilatérale à travers notamment l'engagement, dans les délais les meilleurs, des discussions devant permettre la conclusion rapide d'un accord sur la non double imposition, d'une convention de coopération douanière, et ultérieurement d'un accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements », ajoute la même source.

Evoquant les mesures engagées par le gouvernement algérien pour l'amélioration du climat des affaires et renforcer l'attractivité du pays aux investissements directs étrangers, le ministre a exprimé le souhait de voir un engagement « plus significatif » des entreprises indiennes en Algérie, particulièrement à la faveur du cadre juridique qui sera mis en place.

Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de tout mettre en œuvre pour hisser la coopération entre les deux pays vers un partenariat renforcé mutuellement bénéfique, a fait savoir le ministère. Les responsables de l'Algérie et l'Inde se sont accordés à amorcer un processus devant permettre de multiplier les rencontres, que ce soit officielles ou entre les opérateurs économiques des deux pays, a ajouté la même source.



Finances : signature d'un protocole d'accord entre la DGDN et la DGI

La Direction générale du Domaine national (DGDN) et la Direction générale des impôts (DGI) ont signé mardi à Alger un protocole d'accord portant sur la coopération et l'échange d'informations.

Le document a été cosigné au siège du ministère des Finances par la Directrice Générale des impôts, Amel Abdelatif, et le Directeur Général du Domaine national, Abderrahmane Kheddi, lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Finances, Laaziz Faid, en présence des cadres de la tutelle et des deux directions, rapporte l'agence APS.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Faid a expliqué que « cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du président de la République, relatifs à la numérisation du secteur financier, ainsi qu'en application des instructions du Premier ministre, visant à consacrer l'exploitation des données cadastrales comme référentiel pour l'établissement de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de l'impôt sur la fortune (ISF) ».

Il a précisé que l'accord permettra à l'administration fiscale de bénéficier des premiers services numériques de la DGDN en termes d'échange d'informations et de données cadastrales ».

Les clauses de l'accord prévoient « la définition des modalités d'échange des données cadastrales, qui serviront de référentiel dans l'opération de calcul de l'assiette fiscale de la taxe foncière, de la TEOM et de de l'IFS », a-t-il expliqué.

Les deux établissements ont commencé à développer un système électronique pour l'échange d'informations et de données cadastrales. La DGDN a mis à la disposition des services extérieurs de la DGI, en l'occurrence les centres régionaux d'informations et documentation d'Alger, de Constantine et d'Oran, des fichiers de données cadastrales de wilayas.

Le traitement des données par les centres a permis d'utiliser les informations nécessaires pour l'établissement de la taxe foncière et la TEOM, a-t-il dit, avant d'ajouter, à ce propos, que « cette opération se veut une première étape dans le processus de coopération entre les deux directions générales à même d'élargir l'assiette fiscale, et partant, augmenter le niveau du recouvrement fiscal, ce qui mènera inéluctablement à l'augmentation des recettes des communes ».

A cette occasion, il a indiqué que dans le cadre de la poursuite de l'application du programme de numérisation de l'administration fiscale, six Centres de proximité des impôts dotés du système « Jibayatic », ont été officiellement lancés et mis en service au niveau des wilayas de Saida, Mascara, Tissemsilt, Naâma, Bejaïa et d'Ain Témouchent.

Finances

Un protocole d'accord entre la Dgdn et la DGI

Un protocole d'accord a été signé, mardi à Alger, entre la direction générale du Domaine national (Dgdn) et la direction générale des impôts (DGI) portant sur la coopération et l'échange d'informations. Le document a été cosigné par la DG des impôts, Amel Abdelatif, et le DG du Domaine national, Abderrahmane Kheddi, lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Finances, Laâziz Faïd. Dans une allocution, Faïd a expliqué que «cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des engagements du président de la République, relatifs à la numérisation du secteur financier, ainsi qu'en application des instructions du Premier ministre, visant à consacrer l'exploitation des données cadastrales comme référentiel pour l'établissement de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (Teom) et de l'impôt sur la fortune (ISF)». Il a précisé que l'accord permettra à l'administration fiscale de bénéficier des premiers services numériques de la Dgdn «en termes d'échange d'informations et de données cadastrales». Les clauses de l'accord prévoient «la définition des modalités d'échange des données cadastrales, qui serviront de référentiel dans l'opération de calcul de l'assiette fiscale de la taxe foncière, de la Teom et de l'IFS», a-t-il expliqué. Les deux établissements ont commencé à développer un système électronique pour l'échange d'informations et de données cadastrales. La Dgdn a mis à la disposition des services extérieurs de la DGI, en l'occurrence les centres régionaux d'informations et documentation d'Alger, de Constantine et d'Oran, des fichiers de données cadastrales de wilayas.

Le Crea encense l'initiative

Un nouvel acte fort qui contribue à renforcer la relation de confiance entre l'État et les opérateurs économiques.

En réaction de soutien à l'installation du Conseil national consultatif de promotion des exportations (Cncpe), le Conseil du renouveau économique algérien a estimé dans un communiqué, qu'il s'agit d'un «un nouvel acte fort qui contribue à

renforcer la relation de confiance entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques et à établir un environnement «adapté» pour faire progresser les exportations hors hydrocarbures». Il faut dire que la création de cette institution intervient dans une phase cruciale de la relance économique, où la concrétisation des réformes et des orientations économiques adoptées, commencent à impacter, concrètement l'économie nationale.

Les derniers chiffres sont plus qu'éloquents. Ils font état d'un nombre de projets d'investissement enregistrés au 20 juillet en cours, s'élevant à près de 2.984 projets, dont 2.923 locaux et 21 projets avec des partenariats étrangers, à même de créer plus de 76.300 emplois. Soit un total des crédits octroyés à l'économie nationale au 30 juin dernier, estimé à environ 10.294 milliards de dinars. Une avancée qui confirme l'émergence d'une nouvelle dynamique essentiellement orientée vers la diversification de l'économie nationale, et la relance des secteurs stratégiques, à l'image de celui des exportations hors hydrocarbures. Il y'a lieu de souligner que ces résultats découlent d'un long travail basé sur l'établissement de constats qui ont servi à identifier les failles et les freins, pour apporter les traitements nécessaires, et sur la mise en place d'une nouvelle politique économique, à travers la promulgation de la nouvelle loi sur l'investissement, et les mesures de facilitations et d'incitation à la création de richesse. C'est dans cette optique que le Crea rappelle que «le Cncpe a pour mission de contribuer à définir les objectifs et la stratégie de développement des exportations et de proposer toute mesure de nature institutionnelle, législative ou réglementaire pour faciliter le développement des exportations hors hydrocarbures». Une mission qui vise à valoriser les capacités de l'Algérie à s'installer dans une position de force sur les marchés internationaux, notamment ceux de l'Afrique, et de confirmer son rang de partenaire économique incontournable dans la région. Pour ce faire, le Cncpe a appelé à jouer le rôle de coordinateur central entre les opérateurs économiques, et l'administration, et interviendra pour accompagner les entreprises algériennes à se déployer sur les marchés étrangers. Cela étant, une forte synergie entre les différents acteurs est nécessaire pour optimiser le fonctionnement de cet organisme, qui, désormais représente une base solide pour le développement du secteur. c'est dans cet ordre d'idées, que le Crea a estimé que «le dialogue permanent entre l'ensemble des acteurs permettra à notre pays de devenir une réelle puissance exportatrice hors hydrocarbures».

**Saïd Ferhati, ex-DG de Sonatrach au Niger, à L'Expression
«Les Africains doivent saisir l'opportunité».**

Saïd Ferhati, ancien Directeur général de Sonatrach au Niger, revient sur le voyage de presse organisé par Gazprom en Russie, mais aussi sur les volets du discours de Poutine au sujet de la coopération avec l'Afrique, lors du sommet de Saint- Pétersbourg en Russie.

L'Expression: Vous étiez Directeur général de la Sonatrach en poste au Niger. À votre avis comment la Russie pourra-t-elle contribuer à l'essor de l'Afrique, notamment énergétique, conformément aux résolutions de ce sommet

Russie-Afrique?

Saïd Ferhati: Je pense qu'il faut revenir aux déclarations du président Vladimir Poutine, lors de ce sommet, où il présente la Fédération de Russie comme le digne héritier de l'ex-Union soviétique. Il faut dire que dans le contexte de cette époque là, l'Union soviétique pour faire face au bloc occidental avait aidé l'Afrique à accéder à son indépendance, et à bâtir son industrie, son enseignement et à exploiter son énergie. La Russie d'antan a été omniprésente aux côtés des Africains, dans les domaines les plus divers. C'est le cas aussi pour l'Algérie, où nombre de domaines ont vu la contribution et la collaboration des Russes dans diverses activités et secteurs. Je citerai, à titre d'exemple, la coopération technique dans le domaine des hydrocarbures, dans le domaines de l'industrie, les textiles, l'agroalimentaire, etc... Il y avait même les instituts du pétrole, à l'époque qui avaient vu le jour, un peu partout dans le pays, formant des milliers d'ingénieurs algériens. D'ailleurs, dans les années70, on avait assisté à ce boom industriel remarquable en Algérie, à cette époque-là.

Pensez-vous que cette coopération qui se profile va-t-elle profiter à un transfert d'expertise et de technologie?

Je pense que c'est une évidence. Comme l'a dit le président russe, la Russie est en train de former des ingénieurs et autres techniciens, qui sont des milliers. Et contrairement à ce qui se passe en Occident, ces étudiants regagnent leurs pays respectifs, en fin de cursus, pour y apporter l'expertise requise pour le développement de leurs nations. Ils prennent place dans le tissu économique de leurs pays respectifs. À charge des responsables et politiques africains de réserver

une place à ces jeunes ingénieurs, afin de leur permettre de contribuer à l'essor national. Bien entendu, la stabilité politique doit être de mise aussi.

Poutine a évoqué une possible coopération en matière d'énergie électrique. Comment la Russie pourrait-elle contribuer dans ce domaine?

Il y a trois types de génération électrique, à savoir par l'hydraulique, celle par les hydrocarbures et enfin par le solaire et l'éolien. Bien que disposant de fleuves importants à forts débits en hiver, les pays africains, ne peuvent pas, cependant, les exploiter en été. Pour la génération électrique par hydrocarbures, elle pose problème étant donné que la plupart des pays africains ne disposent pas de ces réserves énergétiques. Pour ce qui est des EnR, cela représente des investissements colossaux, dont est dépourvue l'Afrique. En ce moment, les pays d'Afrique doivent envisager des formules pour des partenariats gagnant-gagnant avec la Russie, qui est disposée à exporter son industrie. Les Africains sont tenus de saisir cette opportunité.

Vous avez fait partie du voyage de presse organisé par Gazprom dans différentes installations gazières en Russie. Quel est votre sentiment par rapport aux objectifs de ce périple important?

En fait, c'est une opération qui vise à mettre en valeur les capacités et le potentiel de Gazprom technologiques et le développement de l'industrie pétrolière, en général, et à montrer le savoir-faire russe. Et partant, une offre de service et des prestations multiples qui pourraient aider et servir l'Afrique.

Comment avez-vous trouvé les Russes par rapport au conflit ukrainien?

Le peu de temps que nous avons passé en Russie. Nous avons même eu la chance de voir des autochtones, qui ne sont pas aussi déracinés ou coupés de la Russie. Nous avons également constaté de visu dans les différentes villes que nous avons visitées, que les Russes sont paisibles et qu'il n'existe pas de dispositifs de sécurité spéciaux. Nous n'avons même pas vu de policiers en uniformes, jusqu'à l'arrivée de Poutine à Saint-Pétersbourg. Cela montre que les Russes n'ont pas de craintes particulières à ce sujet. Nous avons visité également des surfaces, où nous avons constaté une disponibilité et une variété de produits impressionnantes.

Commission mixte algéro-tanzanienne De nouveaux objectifs fixés.

Les entreprises algériennes peuvent développer leurs activités d'électrification et l'exploitation minière.

Plus que fructueuse, la 5e session de la Commission mixte algéro-tanzanienne a tenu toutes ses promesses, se soldant avec la signature de plusieurs accords, mémorandums d'entente et programmes exécutifs, notamment dans les domaines de l'énergie, du commerce, de la formation, de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ainsi que dans celui de la culture et des arts. En parfaite adéquation avec les orientations économiques des deux pays, les actions concrétisées lors de cette session visent à édifier une toile de partenariats, mettant en avant l'impératif de renforcer la coopération interafricaine. Un déploiement qui renforce la position de l'Algérie et reflète clairement l'émergence d'une nouvelle politique économique, axée sur le développement des secteurs stratégiques tels que l'énergie et l'industrie. À ce titre, de grands groupes industriels publics, ont été au-devant de la scène avec la signature d'un mémorandum d'entente de coopération, la Société nationale de l'électricité et du gaz, Sonelgaz et la société de Tanzanie pour le développement du pétrole dans le domaine du gaz naturel Tanzania Petroleum Development Corporation, Tpd, et la signature d'un autre mémorandum d'entente de coopération entre Sonelgaz et la société d'électricité de Tanzanie Tanesco, portant sur la coopération dans le domaine de l'électricité. Auquel s'ajoute un mémorandum d'entente de coopération signé par la Société nationale Sonatrach et la Tpd. Des opportunités prometteuses dans le sens où les entreprises algériennes peuvent développer leurs activités, notamment dans le domaine de l'électrification et de l'exploitation minière. Le pays présente un besoin énorme, où seuls 10% de la population ont accès à l'électricité, alors que la plupart des ressources demeurent inexploitées, tels que la biomasse, ou le gaz naturel, le charbon, et l'énergie solaire. Sur le plan commercial et industriel, les relations des deux pays seront orchestrées par un Conseil d'hommes d'affaires algéro-tanzanien, dont l'accord a été signé entre la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (Caci) et la Chambre tanzanienne de commerce, d'industrie et d'agriculture (Tccia). Un domaine qui servira à renforcer le développement de ces secteurs dans le sens de la consolidation des échanges et des expertises, visant à hisser les niveaux de rendements et de production de façon à s'imposer sur les marchés internationaux, à travers l'émergence d'un pôle économique africain fort.

Cnep-Banque : vente de logements en ligne

La Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (Cnep-Banque) a lancé, hier, mardi une plate-forme numérique de vente de logements réalisés dans le cadre de la promotion immobilière directe, a indiqué lundi un communiqué de cette banque publique. Baptisée «Cnep Market», cette nouvelle solution qui «marque une étape majeure dans le secteur immobilier», offre aux clients un accès facile à une gamme diversifiée de logements et de locaux, directement auprès de la Banque, selon la même source. Les logements disponibles sont proposés sur la plateforme (disponible dans les trois langues: arabe, français et anglais), sous deux formules: la première est destinée aux clients épargnants et la seconde est ouverte au grand public sous la forme de vente libre. Ainsi, les clients intéressés pourront sur «Cnep Market» réserver en ligne le bien souhaité et poursuivre le processus d'acquisition au niveau de l'agence Cnep-Banque la plus proche. À travers cette opération, «Cnep-Banque met à la disposition de sa clientèle une opportunité unique de simplifier leur processus d'achat de logements à travers un moyen moderne, disponible et sécurisé», est-il souligné.



Algérie-Inde : Insuffler un nouveau dynamisme à la coopération

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a reçu, ce mercredi à Alger, l'ambassadeur de l'Inde en Algérie, Gaurav Ahwalia, avec qui il a discuté des moyens de renforcement des relations économiques et financières bilatérales.

Selon un communiqué du ministère, « cette rencontre a constitué une occasion pour examiner l'état des relations économiques et financières bilatérales, ainsi que les perspectives de leur développement et renforcement,



notamment dans le secteur financier ». Revenant sur les relations historiques liant les deux pays, entamées avant même l'indépendance de l'Algérie, l'ambassadeur indien a exprimé la volonté de son pays d'insuffler un nouveau dynamisme à la coopération avec l'Algérie et ce, à travers un nouveau partenariat gagnant-gagnant, valorisant les différents domaines de coopération économique et financière.

Les échanges à ce sujet ont permis de « convenir de la nécessité d'un renforcement de l'arsenal juridique régissant la coopération bilatérale à travers notamment, l'engagement dans les délais les meilleurs, des discussions devant permettre la conclusion rapide d'un accord sur la non double imposition, d'une convention de coopération douanière, et ultérieurement d'un accord sur la promotion et la protection réciproques des investissements », ajoute la même source.

Evoquant les mesures engagées par le gouvernement algérien pour l'amélioration du climat des affaires et renforcer l'attractivité du pays aux investissements directs étrangers, le ministre a exprimé le souhait de voir un engagement « plus significatif » des entreprises indiennes en Algérie, particulièrement à la faveur du cadre juridique qui sera mis en place. Les deux parties se sont accordées à amorcer un processus devant permettre de multiplier les rencontres que ce soient officielles ou entre les opérateurs économiques des deux pays, a fait savoir le ministère.

L'occasion de cette rencontre a été également mise à profit par M. Faïd pour revenir sur la demande exprimée par l'Algérie pour son adhésion à la nouvelle banque de développement (NDB), institution financière mise en place par les pays des BRICS. A cet égard, il a indiqué à son interlocuteur que l'Algérie « compte sur l'appui de l'Inde pour une concrétisation diligente de cette adhésion et ce, conformément à la tradition qui a toujours marqué les relations bilatérales en matière d'appuis mutuels au niveau des instances multilatérales ». Les deux parties ont réaffirmé leur volonté de tout mettre en œuvre pour hisser la coopération entre les deux pays vers un partenariat renforcé mutuellement bénéfique, souligne la même source.



Finances : signature d'un protocole d'accord entre la DGDN et la DGI

Un protocole d'accord a été signé, mardi à Alger, entre la Direction générale du Domaine national (DGDN) et la Direction générale des impôts (DGI) portant sur la coopération et l'échange d'informations.



Le document a été cosigné au siège du ministère des Finances par la Directrice Générale des impôts, Amel Abdelatif, et le Directeur Général du Domaine national, Abderrahmane Kheddi, lors d'une cérémonie présidée par le ministre des Finances, Laaziz Faid, en présence des cadres de la tutelle et des deux directions.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Faid a expliqué que «cet accord s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du président de la République, relatifs à la numérisation du secteur financier, ainsi qu'en application des instructions du Premier ministre, visant à consacrer l'exploitation des données cadastrales comme référentiel pour l'établissement de la taxe foncière, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et de l'impôt sur la fortune (ISF)».

Il a précisé que l'accord permettra à l'administration fiscale de bénéficier des premiers services numériques de la DGDN en termes d'échange d'informations et de données cadastrales».

Les clauses de l'accord prévoient «la définition des modalités d'échange des données cadastrales, qui serviront de référentiel dans l'opération de calcul de l'assiette fiscale de la taxe foncière, de la TEOM et de de l'IFS», a-t-il expliqué.

Les deux établissements ont commencé à développer un système électronique pour l'échange d'informations et de données cadastrales. La DGDN a mis à la disposition des services extérieurs de la DGI, en l'occurrence les centres régionaux

d'informations et documentation d'Alger, de Constantine et d'Oran, des fichiers de données cadastrales de wilayas.

Le traitement des données par les centres a permis d'utiliser les informations nécessaires pour l'établissement de la taxe foncière et la TEOM, a-t-il dit, avant d'ajouter, à ce propos, que «cette opération se veut une première étape dans le processus de coopération entre les deux directions générales à même d'élargir l'assiette fiscale, et partant, augmenter le niveau du recouvrement fiscal, ce qui mènera inéluctablement à l'augmentation des recettes des communes».

A cette occasion, il a indiqué que dans le cadre de la poursuite de l'application du programme de numérisation de l'administration fiscale, six Centres de proximité des impôts dotés du système «Jibayatic», ont été officiellement lancés et mis en service au niveau des wilayas de Saida, Mascara, Tissemsilt, Naâma, Bejaïa et d'Ain Témouchent.

A ce titre, le ministre a estimé que la signature de cet accord, aujourd'hui, souligne «la détermination et l'intérêt des Pouvoirs publics en vue de concrétiser les principes de numérisation nationale et de gestion participative des institutions de l'Etat, en vue de la mise en œuvre du programme d'action du gouvernement dans le domaine de la numérisation du secteur des Finances», appelant tous les cadres du ministère des Finances à consentir «davantage d'efforts et à mobiliser l'ensemble des énergies en vue de réaliser, dans les meilleurs délais, l'objectif d'une administration financière moderne qui offre des prestations de qualité aux opérateurs, aux partenaires et aux citoyens, en général».



Coopération et échange d'information : Accord entre la DGI et les Domaines.

La Direction générale des impôts qui a lancé le processus de digitalisation de ses services continue de les moderniser et de multiplier la coopération avec d'autres départements.

Dans ce cadre, elle a procédé, ce mercredi, à la signature d'un protocole d'accord avec la Direction générale des domaines relatif à la coopération et l'échange d'informations.

« La signature de cet accord s’inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des engagements du président de la République relatifs à la numérisation générale du secteur financier ». C’est ce qu’a indiqué la direction générale des impôts (DGI) dans un communiqué, évoquant aussi l’application des instructions du Premier ministre, relatives à « l’exploitation des données d’enquête comme référence de base pour l’établissement de la taxe foncière et de la taxe d’enlèvement des ordures ménagères et de l’impôt sur la fortune ».

Cela permettra, a-t-on précisé, à l’administration fiscale de bénéficier des premiers services numériques de la Direction générale du domaine national dans le domaine de l’échange d’informations et de données d’enquête.

« Les clauses de l’accord précisent notamment les modalités d’échange des données d’enquête, qui serviront de référence de base dans le processus de calcul de l’assiette fiscale pour la taxe foncière, la taxe d’enlèvement des ordures ménagères, et l’impôt sur la fortune », a-t-on signalé.

Il y a lieu de noter que la DGI multiplie les opérations de numérisation de ses services. Il y a quelques jours, la direction des impôts a signé un mémorandum d’entente avec la Banque nationale d’Algérie (BNA). Le mémorandum permettra de s’acquitter des redevances fiscales en ligne.

Le ministre des Finances avait affirmé que ce partenariat intervenait dans le cadre du renforcement des liens stratégiques entre les deux parties à même d’accélérer la numérisation du secteur des finances et aussi développer l’inclusion financière. Il avait aussi affirmé qu’avec ce partenariat c’est un nouveau jalon dans le processus de modernisation des finances publiques qui est posé.



ALGEX : Le nouveau statut bientôt communiqué

La chef de cabinet au ministère du Commerce et de la Promotion des exportations, Souhila Abellache réaffirme, sur les ondes de la Radio Algérienne, la volonté du département de booster les exportations hors hydrocarbures, à travers le Conseil national consultatif de promotion des exportations, « composé de l’ensemble des acteurs concernés par le commerce extérieur ».

Dans sa déclaration, la même responsable souligne que le commerce international «évolue en permanence, c'est pourquoi il était important de réunir l'ensemble des acteurs, décideurs et opérateurs économiques, dans le CNCPE ».

L'objectif : «rester au contact du terrain et pouvoir adapter la stratégie d'exportations de façon périodique ». Enchaînant, Mme Abellache précise que la nouvelle stratégie de promotion des exportations est basée sur « la concertation et l'écoute ».

Relevant l'importance du dialogue permanent avec les opérateurs économiques, la même responsable indique qu'il «faut être à l'écoute des opérateurs, le CNCPE sera doté d'une plateforme numérique pour récolter toutes les requêtes et propositions.

Ce sera un espace de réflexions avec les exportateurs». Comme deuxième étape, le CNCPE sera doté d'une autre plateforme numérique pour exporter en ligne qui permettra aux opérateurs du commerce extérieur de réaliser une opération d'exportation en un seul clic.

D'autre part, l'invitée de la radio souligne que le département qu'elle représente a également lancé une refonte d'ALGEX. «Le nouveau statut d'ALGEX, précise-t-elle, qui sera bientôt communiqué, permettra de redynamiser l'agence et de la recentrer sur ses missions ».



Afrique: recul de la confiance des banques dans le secteur de l'immobilier en 2022

Selon les données récentes de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le volume total des nouveaux crédits accordés par les banques commerciales au secteur immobilier a atteint 1 264,5 milliards FCFA (2,1 milliards \$) sur la période de 12 mois, s'achevant le 31 décembre 2022.

Ce chiffre représente une baisse de 28,9% par rapport à 2021, marquant le premier recul depuis 2017. En termes absolus, le secteur a reçu 537 milliards FCFA de crédits en moins sur la période analysée.

Premièrement, dans les deux principales économies de l'UEMOA, le secteur du tourisme semble ne pas avoir tenu ses promesses.

En effet, c'est après la Covid-19 que le volume des crédits au secteur immobilier a connu une progression notable.

D'une part, l'inflation, qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et des entreprises, a imposé une réduction des dépenses non essentielles. D'autre part, une bulle immobilière semble se dessiner dans les deux pays.

Bien que la demande de logements continue de croître dans ces deux pays, elle reste limitée, car les prix s'éloignent de plus en plus du pouvoir d'achat moyen de la population.

Enfin, la récente crise de liquidité dans le secteur monétaire, due à la hausse des taux directeurs par la banque centrale, a réduit la liquidité bancaire à long terme.

الشروق
إخبارية وطنية

اتفاقية بين مديرتي الضرائب وأمالك الدولة

خطوة جديدة لتحصيل ضريبة الثروة!



في إطار تطبيق التزامات رئيس الجمهورية المتعلقة بالرقمنة الشاملة لقطاع المالية، وتنفيذا لتعليمات الوزير الأول الرامية إلى تكريس استغلال البيانات المسحية كمرجع أساسي لإرساء الرسم العقاري ورسم رفع القمامات المنزلية والضريبة على الثروة، أشرف وزير المالية لتعزيز فايد الأربعاء، على مراسم توقيع بروتوكول التعاون وتبادل المعلومات بين المديرية العامة للضرائب والمديرية العامة لأمالك الدولة، مما سيمكن إدارة الضرائب من الاستفادة من أولى

الخدمات الرقمية للمديرية العامة للأمالك الوطنية في مجال تبادل المعلومات والبيانات المسحية. وتتضمن بنود الاتفاق تحديد كفاءات تبادل البيانات المسحية والتي سيتم استغلالها كمرجع أساسي في عملية حساب الوعاء الضريبي لكل من الرسم العقاري ورسم رفع القمامات المنزلية والضريبة على الثروة. وأشار الوزير إلى أن المؤسستين باشرتاً تجسيد هذا الاتفاق بوضع نظام إلكتروني لتبادل المعلومات والبيانات المسحية، حيث قامت المديرية العامة للأمالك الوطنية بوضع تحت تصرف المصالح الخارجية للمديرية العامة للضرائب والممثلة في المراكز الجهوية للإعلام والتوثيق لكل من الجزائر وقسنطينة

وهران البطاقيات الولائية للبيانات المسحية، وقد أفضت معالجة البيانات من طرف المراكز إلى استخراج المعلومات الضرورية لإرساء قواعد الرسم العقاري ورسم رفع القمامات المنزلية. ويعدّ هذا البروتوكول، حسبما نشرته وزارة المالية على موقعها الإلكتروني، خطوة أولى في مسار التعاون بين المديريتين العامتين والتي من شأنها توسيع الوعاء الضريبي، وبالتالي الرفع من مستوى التحصيل الجبائي، مما سيؤدي حتما إلى إنعاش مداخل ميزانية البلديات، وقد وصفها الوزير بـ”الإنجاز” المهم الذي يضاف إلى حصيلة المشاريع التي حققت في المدة الأخيرة في إطار تنفيذ برنامج الرقمنة على مستوى كلا المديريتين العامتين، حيث أصبح بحوزة المديرية العامة للضرائب أكثر من 8 ملايين وحدة عقارية قابلة للإدراج في المصنوفة الجبائية.

كما أكد على أن الكم الهائل من المعطيات العقارية الدقيقة والمحيطة الموضوعية في متناول إدارة الضرائب عن طريق التطبيق ” CAD- FISC “ والمصمم من طرف إدارات المديرية العامة للأموال الوطنية، بإمكانه تسيير القواعد البيانية بما يسهل حساب الضرائب الثلاث وهو بذلك تتيح للمعلومة المسحية ويمكن توسيع مجال استخدامه إلى قطاعات أخرى إضافة إلى مهامه الأصلية والمتمثلة في إنشاء السجل العقاري. وجدير بالذكر، أنه في إطار مواصلة تطبيق برنامج رقمنة الإدارة الجبائية، تم الثلاثاء، الإطلاق الرسمي ودخول حيز التنفيذ ستة مراكز جوارية للضرائب مجهزة بنظام ” جبايتك ” وذلك على مستوى كل من ولاية سعيدة، معسكر، تيسمسيلت والنعامة وبجاية وعين تيموشنت. وفي ختام كلمته، أعرب الوزير عن شكره لجميع إدارات وزارة المالية الذين اجتهدوا في سبيل تحقيق هذا الإنجاز، كما قام بتهنئة المديرين العامين للأموال الوطنية والضرائب وكافة الإدارات من خلالهما وحثّ على ضرورة رفع التحدي في مجال التحول الرقمي وتحقيق جميع الأهداف المسطرة.

النشرون
إخبارية وطنية

حديث بين وزير المالية وسفير الهند عن انضمام الجزائر إلى بنك بريكس

نحو توقيع 3 اتفاقيات اقتصادية بين الجزائر والهند



استقبل وزير المالية لعزير فايد يوم الأربعاء، سفير الهند لدى الجزائر غوراف أهواليا، لبحث سبل تعزيز العلاقات الاقتصادية والمالية بين البلدين.

وحسب بيان للوزارة، فقد شكل اللقاء “فرصة لدراسة حالة العلاقات الاقتصادية والمالية الثنائية، وأفاق تطويرها وتعزيزها”.

وقد عبّر السفير الهندي بالمناسبة عن “إرادة بلاده لبث ديناميكية جديدة للتعاون الثنائي، ن طريق شراكة جديدة مربحة للطرفين”.

ومكّن اللقاء من الاتفاق بين الجانبين على “الشروع في محادثات في أقرب الآجال، من أجل توقيع:

- اتفاق حول عدم الازدواجية الضريبية،
- واتفاقية للتعاون الجمركي،
- واتفاق حول ترقية الاستثمارات وحمايتها.

من جانبه، أعرب وزير المالية عن “أمله في توافد كبير للمؤسسات الهندية للاستثمار في الجزائر، خاصة في ظل الإطار القانوني الجديد”.

“وكان اللقاء فرصة للتطرق إلى طلب الجزائر للانضمام إلى بنك التنمية الجديد التابع لمجموعة بريكس الاقتصادية”، يضيف [البيان](#).

حيث صرّح الوزير فايد لسفير الهند بأن الجزائر “تعتمد على دعم بلاده لتحقيق هذا [الهدف](#)،

انطلاقاً من مبدأ الدعم المشترك على مستوى الهيئات متعددة الجوانب”



خلال السداسي الأول من 2023

اكتشاف مداخيل تجارية “مخفية” بقيمة 30 مليار دينار

30.21 مليار دينار، هي قيمة المداخيل التجارية المخفية التي تمكنت فرق الرقابة الاقتصادية وقمع الغش من اكتشافها خلال الأشهر الـ 6 الأولى من العام الجاري.

جاء ذلك في حصيلة نشاطات المصالح التابعة لوزارة التجارة وترقية الصادرات، على مستوى السوق الوطنية في الفترة ما بين جانفي وجوان 2023.

وحسب [بيان للوزارة](#)، فقد قدر رقم الأعمال المخفي المسجل في الفترة المذكورة، بـ 30.21 مليار دينار. كما تم رفض دخول 317 حمولة على مستوى المعابر الحدودية.

وأسفرت العمليات المذكورة عن تسجيل 1.122.692 تدخلاً. ما مكن [مصالح الرقابة](#) من معاينة 111.928 مخالفة، وتحرير 106.510 محضر متابعة قضائية.

بالإضافة إلى ذلك، قامت مصالح الرقابة باتخاذ جملة من الإجراءات الإدارية التحفظية. تمثلت في حجز سلع قدرت قيمتها بـ 1.132 مليار دينار، مع اقتراح بغلق 7.380 محلاً تجاري.

وفي نفس الفترة، سجّلت 105.305 تدخلات في مجال محاربة المضاربة غير المشروعة. أسفرت عن حجز كمية من المواد الغذائية تقدر بـ 873.24 طن، بقيمة 499.825 مليون دج.

وزير المالية يبحث مع السفير الهندي سبل تطوير العلاقات بين البلدين

استقبل وزير المالية، عزيز فايد، اليوم الأربعاء بالجزائر لعاصمة، سفير الهند بالجزائر، غوراف أهواليا الذي بحث معه سبل تعزيز العلاقات الاقتصادية و المالية بين البلدين، حسب بيان لوزارة المالية.

وأوضح المصدر ان “اللقاء شكل فرصة لدراسة حالة العلاقات الاقتصادية و المالية الثنائية اضافة الى آفاق تطويرها و تعزيزها لا سيما القطاع المالي.”

وبعد التذكير بالعلاقات التاريخية التي تربط البلدين و التي تعود الى ما قبل استقلال الجزائر، عبر السفير الهندي عن ارادة بلاده في بعث ديناميكية جديدة للتعاون الثنائي و هذا عن طريق شراكة جديدة مربحة للطرفين تثن مختلف مجالات التعاون الاقتصادي و المالي.

و أضاف البيان ان “المبادلات في هذا الصدد مكنت من الاتفاق على تعزيز الترسانة القانونية التي تضبط التعاون الثنائي من خلال الشروع في محادثات في أقرب الأجل من اجل توقيع اتفاق حول عدم ازدواجية الضريبة و اتفاقية تعاون جمركي و فيما بعد توقيع اتفاق حول ترقية الاستثمارات و حمايتها من كلا الطرفين.”

ولدى تطرقه للاجراءات التي اتخذتها الحكومة الجزائرية لتحسين مناخ الاعمال وتعزيز استقطاب البلاد للاستثمارات الأجنبية المباشرة، أعرب الوزير عن امله في توافد كبير للمؤسسات الهندية في الجزائر خاصة في ظل الاطار القانوني الذي سيتم وضعه.

واتفق الطرفان على ولوج مسار من شأنه تعديد اللقاءات سواء الرسمية منها أو ما بين المتعاملين الاقتصاديين للبلدين.

وكان اللقاء فرصة للسيد فايد للتطرق إلى طلب الجزائر الانضمام الى بنك لتنمية الجديد و هو هيئة مالية اسستها مجموعة بريكس.

و صرح فايد لضيفه ان الجزائر “تعتمد على دعم الهند لتحقيق هذا الانضمام انطلاقا من مبدأ لطالما ميز العلاقات الثنائية و هو الدعم المشترك على مستوى الهيئات متعددة الجوانب.”

كما اكد الطرفان على ارادتهما في بذل كل ما بوسعهما للرفع بالتعاون بين البلدين نحو شراكة معززة و مربحة للطرفين.



وزارة المالية
MINISTRY OF FINANCE

Bonne lecture

Avez-vous des questions?
Contactez nous sur :

✉ dc@mf.gov.dz

☎ Poste: 2784

www.mf.gov.dz



@MFinance_dz



f

@MFinancesdz



وزارة المالية الجزائرية MFINANCES CHANNEL



Copyright © MINISTÈRE DES FINANCES
Immeuble Ahmed Francis, Cité Malki, Benaknoun - Alger